



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Service Eau**

Affaire suivie par Valérie Michel  
LET230568  
Tél : 05 59 01 64 19  
Mél : ddtm-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 23 juin 2023

Madame,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement concernant le passage en souille d'une canalisation d'AEP sur le Lakako Erreka à Ossès.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
Le responsable de l'unité police de l'eau  
Pays-Basque

Arnaud BIDART

Communauté d'Agglomération Pays Basque  
ZA Learra - RD 918  
Route de Bayonne  
64220 ASCARAT  
À l'attention de CLERY Fabienne